



RÉSERVE D'OR CANADIENNE  
CANADIAN GOLD RESERVES



En date du 30 septembre 2012

# MNT / MNT.U

[www.reserve.monnaie.ca](http://www.reserve.monnaie.ca)

## RTB – Aperçu

Date d'émission	Le 29 novembre 2011
Bourse	TSX
Symboles	MNT/ MNT.U
Numéro CUSIP	779921105
Frais de service	35 points de base (0,35 %)
Admissibilité au REER	Oui
RTB en circulation	30 millions
Nombre total d'onces d'or	326 048
Droit à de l'or conféré par chaque RTB	0,0108683 oz
Valeur liquidative	18,98 \$
Prix par RTB	19,24 \$
Volume*	129 000

- Les RTB sont garantis par la Monnaie royale canadienne.
- Ils représentent des placements admissibles à tous les régimes enregistrés au Canada.
- Les frais de service s'élèvent à seulement 0,35 %.
- Les RTB peuvent être échangés mensuellement contre de l'or physique ou un montant en espèces.
- Les RTB se négocient en \$CAD et \$US à la Bourse de Toronto.

\*Volume quotidien moyen – MNT et MNT.U – depuis le lancement le 29 novembre 2011



MONNAIE ROYALE CANADIENNE  
ROYAL CANADIAN MINT

## Rendement

Le 29 novembre 2011, les RTB ont été émis et ont commencé à se négocier à la Bourse de Toronto. Le premier appel public à l'épargne (PAPE) de 600 millions de dollars a résulté en l'émission de 30 millions de reçus de transactions boursières (RTB) — ce fut le plus important PAPE sur des produits d'investissement en or de toute l'histoire du Canada. Les titulaires de RTB peuvent échanger leurs reçus contre de l'or ou un montant en espèces tous les mois, et ce, depuis le 15 février 2012.

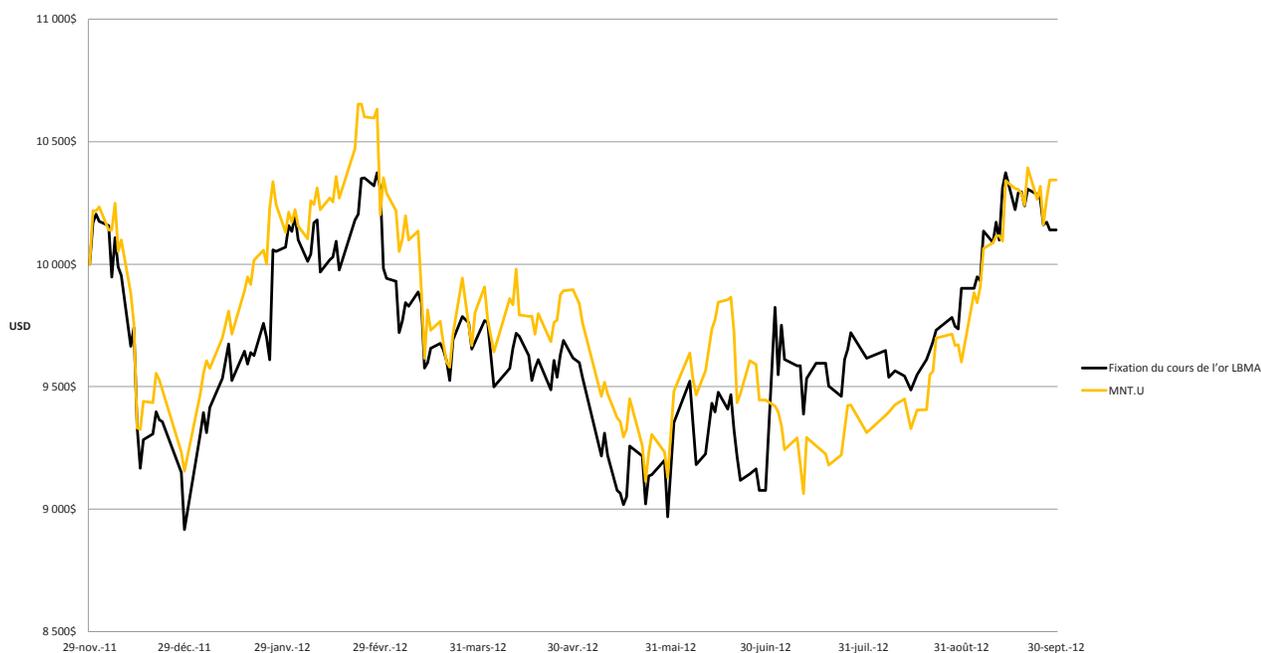
L'objectif du Programme est d'offrir un instrument de placement négocié en bourse qui reflète le prix de l'or, moyennant des frais de service de 0,35 % par année. Depuis leur lancement le 29 novembre 2011, les RTB – Or se sont échangés à une prime moyenne de 5 %.

Pourcentage de profit/perte	1 mois	3 mois	Annuel cumulatif	Rendement depuis le lancement*
MNT.U	2,4	7,4	9,6	1,4
Or en \$US	7,7	11,1	16	3,4
MNT	2,2	0,6	6	(3,8)
Or en \$CA	7,5	7,3	11,7	(1,3)

\* Rendement depuis le lancement, le 29 novembre 2011

\*\* Rendements basés sur le prix de la dernière transaction, la fixation du cours de l'or LBMA et le taux de clôture de la Banque du Canada

## MNT.U c. Fixation du cours de l'or LBMA\*

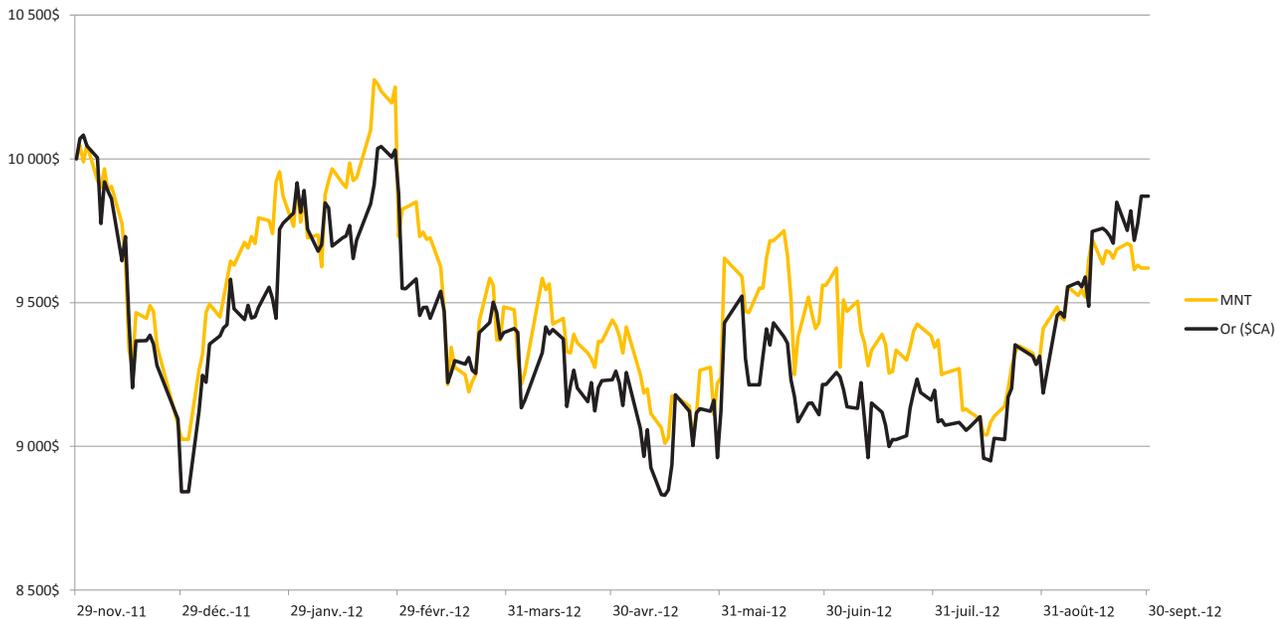


\*Rendement d'un montant de 10 000 \$US



MONNAIE ROYALE CANADIENNE  
ROYAL CANADIAN MINT

## MNT c. Or (CA)\*\*



\*\*Rendement d'un montant de 10 000 \$CA

## Droit d'achat

Chaque RTB confère également à son porteur le droit d'acheter, le 29 novembre 2012, un nombre de RTB supplémentaires selon le prix de l'or conféré par chaque RTB à la date d'achat, multiplié par l'équivalent en dollars canadiens du cours au comptant de l'or et les frais remboursables engagés par la Monnaie. Seuls les titulaires de RTB pourront exercer leur droit d'achat à la date de clôture des registres, soit le 20 novembre 2012. La Monnaie retiendra les services de Valeurs Mobilières TD Inc. et de Financière Banque Nationale Inc. afin qu'elles gèrent un syndicat de placeurs chargé de faciliter l'exercice des droits d'achat. La Monnaie a estimé à 0,23 \$CAN par droit d'achat d'une valeur de 20 \$CAN (soit 1,15 % du prix d'exercice) les frais associés à l'exercice des droits d'achat, y compris la rémunération des courtiers démarcheurs, et a déterminé que ces frais seront plafonnés à 0,32 \$CAN par droit d'achat d'une valeur de 20 \$CAN (soit 1,6 % du prix d'exercice). Les frais seront portés en réduction du montant du prix d'exercice qui sera appliqué à l'achat des produits d'investissement en or pour le compte des titulaires qui exercent leurs droits d'achat. Les frais engagés par la Monnaie en excédent du plafond seront à la charge de la Monnaie.\*

\*Pour obtenir une explication détaillée du droit d'achat et des procédures de rachat, veuillez consulter le Bulletin d'information, disponible à [www.reserve.monnaie.ca](http://www.reserve.monnaie.ca).

## Nouveau programme de Réserve d'argent canadienne

La Monnaie royale canadienne a le plaisir d'annoncer un appel public à l'épargne portant sur des Reçus de transactions boursières (RTB) dans le cadre de son nouveau Programme Réserve d'argent canadienne. Chaque RTB témoigne de la propriété d'un produit d'investissement en argent détenu dans les installations de la Monnaie. Le programme Réserve d'argent canadienne reflète une nouvelle expansion des activités fructueuses de la ligne commerciale des produits d'investissement et des services d'affinage de la Monnaie.

Rendez-vous sur ce site Web suivant pour lire le communiqué de presse :

<http://www.reserve.monnaie.ca/Media>



MONNAIE ROYALE CANADIENNE  
ROYAL CANADIAN MINT

# Événements à venir

## Dîner-conférence sur les Reçus de transactions boursières

Le programme de Reçus de transactions boursières (RTB) de la Monnaie royale canadienne est un produit d'investissement unique garanti par le gouvernement du Canada.

Venez rencontrer Steve Higgins, du programme de RTB de la Monnaie royale canadienne, à l'occasion d'une séance de discussion informative sur l'investissement dans les métaux précieux auprès d'une marque canadienne de grand renom. Venez en apprendre plus sur la structure particulière des RTB et sur la façon dont ils diffèrent des autres produits d'investissement sur le marché, comme les fonds négociés en bourse ou les titres de créance.

Cet événement est coparrainé par la Bourse de Toronto et la Monnaie royale canadienne

Le mardi 30 octobre 2012

De midi à 13 heures

Centre de diffusion de la TMX

The Exchange Tower

Rez-de-chaussée

130, rue King Ouest

Toronto (Ontario) M5X 1J2

Inscrivez vous en cliquant le lien suivant :

[http://tmx.com/fr/news\\_events/events/etf\\_lunchlearn.html](http://tmx.com/fr/news_events/events/etf_lunchlearn.html)

320, promenade Sussex

Ottawa (Ontario) K1A 0G8

Sans frais : 1 866 677-1477

Site Web : <http://www.reserve.monnaie.ca>

Des renseignements additionnels importants au sujet des RTB sont disponibles sur le site Web de la Réserve d'or canadienne au <http://www.reserve.monnaie.ca>. Ces renseignements sont fournis à titre informatif seulement. Le présent texte ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat de RTB dans quelque territoire que ce soit. Cette information ne vise pas à fournir des conseils d'ordre financier, juridique fiscal ou comptable, ni des conseils en matière de placements, et l'on ne devrait pas s'y en remettre pour obtenir des conseils de cette nature. Les porteurs de RTB ne disposent d'aucun recours contre la Monnaie ou le gouvernement du Canada s'ils subissent une perte sur leur placement; les investisseurs potentiels devraient examiner attentivement les facteurs de risque exposés sous la rubrique « Facteurs de risque » de la version modifiée et reformulée du *Bulletin d'information* daté du 21 novembre 2011 (le *Bulletin d'information*) avant de décider d'investir dans les RTB. Les renseignements contenus dans le présent texte et dans le *Bulletin d'information* sont à jour à la date précisée dans le présent document.

Réserve d'or canadienne, RTB et reçus de transactions boursières sont des marques officielles de la Monnaie royale canadienne – Tous droits réservés.



MONNAIE ROYALE CANADIENNE  
ROYAL CANADIAN MINT